



A l'attention des Président(e)s des clubs
Information importante concernant
l'Assemblée Générale Ordinaire du
23 novembre 2019 à Sélestat



Madame la présidente,
Monsieur le président,

La dématérialisation des licences ne permettra pas aux délégués de les présenter comme auparavant lors de l'émargement à l'assemblée.

Ainsi, lors de votre arrivée à l'assemblée, pour pouvoir émarger, il conviendra :

1. Si vous êtes le président du club que vous représentez :

- De présenter votre pouvoir complété et signé ainsi qu'une pièce d'identité.

2. Si le président vous a donné pouvoir pour le représenter :

- **De présenter le pouvoir** que le président aura complété (en inscrivant votre numéro de licence et vos nom et prénom sur ledit pouvoir) et qu'il aura dûment signé

ET

- **De présenter un justificatif de licence pour la saison 2019-2020 à savoir au choix :**

→ La liste des licences du club sur laquelle vos nom, prénom, photo et numéro de licence apparaîtront (Via FOOTCLUBS : suivre « Licence éditions et extractions » puis sélectionner le format « Liste licences matchs » puis lancer l'édition

OU

→ Votre attestation de licence à partir de MON COMPTE FFF
(Compte que le licencié doit créer préalablement s'il ne l'a pas déjà créé)

OU

→ Si vous disposez d'une connexion internet sur smartphone :
Connectez-vous à FOOTCLUBS COMPAGNON et présentez la preuve d'enregistrement de votre licence pour la saison 2019-2020 sur votre smartphone à la personne qui vous fera émarger.